à coup la prenant sous son bras elle se jeta avec elle dans la mare. La petite fille poussa des cris désespérés; la mère fut touchée de ces cris et regagna le bord. Elle rentra toute trempée, changea de vêtements et vaqua aux soins de son ménage. Ce n'est qu'en rentrant pour prendre son repas que le mari apprit par la petite fille ce qui s'était passé.

Cette malheureuse femme, a fait dernièrement une longue et dangereuse maladie qui a laissé un dérangement dans ses facultés mentales. Elle a été conduite à l'hospice.

—M. Decornu, principal des douanes à Hazebrouck, est nommé à Toulon. M. Dehorter, receveur des postes et télégraphes à Hazebrouck, est nommé à Oran.

— DORIGNIES. — Nous lisons dans le *Petit Nord* :

« Jeudi dernier avait lieu à Dorignies, l'inhumation d'un enfant appartenant à la religion protestante. M. Myanse, curé de Dorignies, avait laissé entendre que cet enfant ne pouvait être inhumé dans le terrain consacré aux catholiques, et il avait même dit au fossoyeur de creuser une fosse dans le terrain réservé aux suicidés. Mais l'autorité municipale avait tenu bon et fait respecter le décret de prairial, sur les cimetières.

» Plus de 300 personnes assistaient à la cérémonie à laquelle procédait M. le Pasteur Vincent de Denain, qui retraça en quelques mots ce que nous sommes sur cette terre, et invita les assistants avant de se séparer, à éviter les querelles qui souvent nous divisent. *Il a invité aussi les assistants à respecter la forme de gouvernement que la France s'est donné* et a terminé en remerciant les assistants du recueillement qu'ils avaient montré pendant la cérémonie. »

Nous ne nous occupons pas de ce qu'a pu faire dans cette circonstance M. le curé de Dorignies; que le récit du *Petit Nord* soit exact ou non, nous sommes convaincu que M. l'abbé Myanse a fait son devoir.

Mais ce pasteur protestant qui, sur la tombe d'un enfant, invite les assistants à respecter « la forme de gouvernement que la France s'est donné, » voilà certes un comble!

N'est-ce pas profondément ridicule!

— ARMENTIÈRES. — La musique d'Armentières plaidera, d'aujourd'hui mardi en 15, contre la ville, avec laquelle, paraît-il, elle est en différend.

Me Ovigneur a sollicité aujourd'hui cette remise, pour que la ville ait le temps de se faire autoriser à ester en justice. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

— DUNKERQUE. — On nous télégraphie de Dunkerque 1er juin 7 h. 50 matin :

« Un incendie considérable s'est déclaré lundi soir entre 10 et 11 heures dans les magasins de M. Archdracon, contenant d'immenses quantités de jute et de lin, maïs, denrées coloniales, etc.

» M. le préfet, de passage à Dunkerque pour le Conseil de révision ; M. le Sous-Préfet, le Procureur de la République, M. Lemoinne, colonel du 110e, ainsi que M. le Maire de Dunkerque étaient sur les lieux.

» Grace aux mesures intelligentes prises par M. de Quillac, capitaine de pompiers et aux efforts des officiers et des hommes du 110e de ligne et des artilleurs de la place, on était complètement maître du feu vers 2 heures du matin.

» La prison, contignë aux magasins incendiés, a couru les plus grands dangers.

» Les murs de rondes se sont écroulés. Les détenus n'ont pas cessé de travailler toute la nuit à combattre le feu.

» Tout semble terminé ce matin.

» Un autre incendie avait eu lieu dans la journée même, dans une scierie mécanique.

» On évalue la perte à près d'un million, tout est assuré. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 mai — Malvina Dutranoy, chemin des Couteaux, maison Prouvost. — Charles Vandamme, rue de Naples, maison Iseliinck, fondeur. — Jean-Baptiste Debock, rue de l'Alma, fort de Messines, 11. — Marie Dhondt, rue des Anges, maison Isidore Delva. — Jules Pascal, rue du Luxembourg, 22. — Edouard Vandeputte, rue des Anges, maison Egremont.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 mai. — Edmond Desomère, 7 mois, rue de la Banque, cour Desfontaines. 3 — Céline Vanparys, 18 ans, rue Vallon, 10 — Elise Martroye, 22 ans, dévideuse, au Cul-de-Four, cour Coupil. — Alexandre Anicaert, 4[illegible] ans, tisserand, rue des Longues-Haies, 99. — Aloïse Vromand, 37 ans, tisserand, dans le canal de Roubaix. — Rosalie Deblauwe, 86 ans, ménagère, rue Saint-Vincent-de-Paul, fort de Messines, 13. — Marie Nadour, 20 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Wédier, présenté sans vie, rue Pauvrée.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 30 MAI. — Nicolas Fontaine, 27 ans, mouleur, et Julie Dujardin, 20 ans, repasseuse. — Arthur Leman 29 ans, peigneran, et Stéphanie Lecat, 23 ans, couturière. — Alphonse Lhernould, 28 ans, tourneur en fer, et Eugénie Lecroart, 25 ans, ourdisseuse. — Henri Vraux, 31 ans, menuisier, et Sophie Jouret, 26 ans, tisserande. — Emile Matthys, 27 ans, serrurier, et Marie Dekoninck, 25 ans, dardeuse. — Charles Beyernage, 42 ans, charbonnier, et Marie Delahaie, 40 ans, journalière. — Jean-Baptiste Clarin, 43 ans, cordonnier, et Marie Pierson, 55 ans ménagère — François Mazeman, 23 ans, peigneur et Marie Vanhauter, 20 ans, peigneuse. — Charles Vandemeulebroucke, 25 ans, tisserand, et Marie Verwée, 23 ans, tisserande. — Henri Dhalluin, 29 ans, cultivateur, et Maria Mul[illegible]ez, 19 ans, sans profession. — Henri Lepers, 24 ans, brasseur, et Julie Peuvillion, 20 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 mai. — Marie Costeur, Chemin des Mottes. — Hortense Debouvries, rue de Menin. — Oscar Petit, rue de Menin. — Marie Verhelle, rue Lerouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 mai. — Séraphin Honoré, 49 ans et 9 mois, époux de Hortense Delescluse, Malcense. — Alice Delmasure, 11 jours, Sentier de Bondues. — Jean-Baptiste Dubois, 55 ans, rue du Haze.

MARIAGES du 31 mai. — Jules Delcroix, tisserand, 27 ans, et Sharaïde Nuyttens, 27 ans. — Charles Lefebvre, teinturier, 26 ans et Philomène Cornille, soigneuse, 35 ans. — Henri Turpin, homme d'équipe, 24 ans, et Honorine Decoutere, journalière, 35 ans.

Convois funèbres à Orbite

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-CANLERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur BENOIT-JOSEPH BAUSSART, décédé à Roubaix, le 30 mai 1880, à l'âge de 82 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 2 juin 1880, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi 1er juin, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place d'Amiens, en face du Saint-Sépulcre.

Les amis et connaissances de la famille KRABANSKY-BARDOUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ARTHUR KRABANSKY, décédé à Roubaix, le 31 mai 1880, à l'âge de 16 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 2 juin 1880, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi 1er juin, à 7 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 138.

Les amis et connaissances de la famille FLIPO-DELEPIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-JOSEPH FLIPO, veuf de Dame DÉSIRÉE DELEPIER, décédé à Roubaix, 31 mai 1880, à l'âge de 72 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS de 1re classe, qui auront lieu le mercredi 2 juin, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, près la ferme Salembier.

Belgique

— BRUXELLES. — Les journaux belges annoncent que l'explosion de la chaudière qui s'est produite mercredi à Thy-le-Château a eu des résultats beaucoup plus graves qu'on ne le croyait d'abord. Vingt-cinq ouvriers ont été grièvement blessés ou brûlés. Quatre de ces malheureux sont déjà morts dans d'horribles souffrances et dix autres sont à toute extrémité.

La plupart des victimes sont des pères de famille.

— Le *Moniteur* annonce qu'un train nouveau de voyageurs sera organisé, à partir du 5 juin courant, le samedi de chaque semaine, entre Barry-Maulde et Tournai. Il partira de Barry-Maulde à 7 h. 15 m. du matin, fera arrêt à Havinnes et arrivera à Tournai à 7 h. 34 m.

— CHARLEROI. — On nous apprend, dit l'*Union de Charleroi*, qu'un inspecteur scolaire officiel, étranger à l'arrondissement de Charleroi s'est présenté récemment dans une commune voisine de Gosselies, pour *visiter les écoles catholiques et libres !!!* A son arrivée, il a écrit à M. le curé sur un morceau de papier, afin de lui demander l'autorisation de visiter ses écoles.

M. le curé étant absent, des membres du comité ont décidé qu'il ne fallait pas laisser entrer dans les classes cet étrange visiteur.

On doit convenir que les libéraux ont des prétentions exorbitantes pour ne pas dire ridicules.

Après avoir chassé les curés des écoles communales, ils veulent maintenant s'introduire dans les écoles que les curés entretiennent au prix des plus grands sacrifices. Si un tel fait se reproduisait, MM. les curés ne pourraient ils pas mettre pour conditions à l'entrée des inspecteurs officiels dans les écoles, que ceux-ci autoriseront les curés à inspecter les écoles communales avec les mêmes pouvoirs que sous la loi de 1842.

TRIBUNAUX

M. Barberet, le *Prolétaire* et M. Paulard. — On sait de quelle cause il s'agit et nous avons à peine besoin de rappeler que M. Paulard, gérant du *Prolétaire*, assigné devant la 10e chambre du tribunal de la Seine par M. Barberet pour l'avoir diffamé comme chef du bureau des sociétés professionnelles au ministère de l'intérieur, a demandé et obtenu l'autorisation d'apporter la preuve des faits allégués dans sa feuille contre un fonctionnaire de l'Etat. Mous avons relaté la plainte exposée par Me Leven. Le tribunal avait renvoyé à quinzaine la plaidoirie de Me Lenoël-Zévort. Nous devons à celle-ci les mêmes développements.

On s'explique mal ce procès, à dit au début l'avocat de M. Paulard, à une époque où le gouvernement paraît se désintéresser des affaires de presse, ou l'administration renonce à poursuivre les délits commis par les journaux. M. Barberet devenu un personnage officiel dément son passé. Me Lenoël cite ces extraits d'un volume du chef du bureau des sociétés professionnelles : les *Grèves et la loi sur les coalitions*, paru en 1878 :

Jamais la tutelle gouvernementale tant que le gouvernement sera le privilége d'une classe, ne sera profitable au prolétariat... S'ils jouissaient des droits de réunion et d'association, et s'ils avaient la liberté de la presse, les ouvriers français trouveraient le moyen de faire eux-mêmes leurs propres affaires, sans avis ministériels, et de marcher, en vingt mois, plus vite que les ouvriers anglais en vingt ans, avec l'appui de leur ministère.

Comme fonctionnaire; M. Barberet devrait imiter ses chefs : se montrer indifférent à des attaques par la plume, qu'un esprit logique n'eut pas relevées. Telle est la conclusion tirée par le défenseur de la situation occupée par l'adversaire de son client. Me Lenoël invoque l'épigraphe placée par M. Barberet lui-même en tête d'un volume : la *Bataille des intérêts*, publié à la librairie Cinqualbre, l'an dernier :

Laissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez votre pensee. Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation de quiconque a une pensée, de la produire et mettre au jour pour le bien commun. La vérité est toute à tous; ce que vous savez bon, utile, vous ne le pouvez taire en conscience... Parler est bien, écrire est mieux; imprimer est excellente chose.

PAUL-LOUIS COURIER.

Donc, proclame l'avocat, M. Barberet dit d'une façon et fait d'une autre. Cette habitude se complique de certaines erreurs volontairement commises ; comme, par exemple, de donner pour un complot bonapartiste la réunion républicaine de la rue Sedaine. Il y avait dans cette réunion qu'un faux frère, c'était Coindat. Lui seul entretenait des relations avec M. Amigues. Les autres furent ses dupes. Me Lenoël considère M. Paulard comme incapable de trahir le parti auquel le *Prolétaire* appartient. Sans cette conviction, il ne lui eût pas prêté l'appui de sa parole. Et poursuivant :

J'arrive maintenant à la prévention dirigée contre M. Paulard. Il a cru M. Barberet attaché à la police. Le grand crime! Comme si c'était la première fois que M. Barberet est atteint par un tel propos! M. Paulard se trompait-il? Eh! il serait bien excusable. Tenez, voici un plan des bureaux du ministère. Il y a un long couloir, à un endroit duquel on lit sur un écriteau : *Division de la sûreté*. Le cabinet de M. Barberet était, à l'origine, dans cette division. Depuis, on l'a placé ailleurs. On dit que le service des sociétés professionnelles fait partie du cabinet du ministre. Je le veux bien, moi! Il n'en est pas moins que la promiscuité a existé et qu'elle a pu engendrer une allusion pardonnable. Ce n'est pas nous, en somme, qui avons attaqué M. Barberet. Il était rédacteur au *Rappel*. La *Lanterne* publiait des articles contre la préfecture de police. Une liste de certains noms de fonctionnaires soudoyés parut dans ce journal. La *Lanterne* tenait d'un agent révoqué, M. Baud, cette énumération. Le nom de M. Barberet s'y trouvait. Il a perdu sa situation au *Rappel*. N'était-ce pas le vrai moment pour intenter un procès?

Le plaignant interrompt. Il s'écrie que la forme anonyme de l'imputation ne permettait pas l'intervention de la justice. Me Lenoël lit des fragments de la *Bataille des intérêts* et d'un supplément au volume : la *Calomnie*, consacré par M. Barberet à sa propre disculpation. Il trouve fort obscures les explications fournies en ces termes :

M. Caubet, conseiller municipal, dont j'avais entendu parler comme rédacteur de la *Morale indépendante*, venait d'être nommé chef du cabinet du préfet de police. J'allai le voir dans son cabinet pour le prier de faire des recherches sur mon affaire.

— Sur quoi se base-t-on pour vous accuser? me demanda-t-il.

— Sur un rapport de police dans lequel il serait dit qu'il ne fallait pas me poursuivre, parce que je rendais des services à la préfecture, lui répondis-je.

M. Brissaud, officier de paix attaché au service municipal, qui était présent à cet entretien, se leva et dit :

— Mais c'est moi qui ai fait ce rapport!

— Eh bien, monsieur, vous m'avez rendu un joli service, lui objectai-je; pourquoi vous êtes-vous occupé de moi?

— Je vous arrête là, répliqua M. Brissaud. Tout ce qu'on me fait dire est faux. Les gouvernements précédents se sont beaucoup occupés du mouvement ouvrier. J'ai été chargé de faire un rapport d'ensemble sur ce mouvement. Ce rapport n'avait rien de secret. Il a traîné dans tous les bureaux de la préfecture. J'ai été amené à parler du rôle que vous avez joué dans l'organisation des sociétés ouvrières, et j'ai dit que « vous rendiez des services à la classe ouvrière au point de vue coopératif ». Rien de plus, rien de moins.

— Répéteriez-vous ces paroles devant témoins? lui demandai-je.

— Devant l'univers entier, si vous voulez.

— Caubet demanda :

— Ce rapport existe-t-il encore?

— Oui, affirma M. Brissaud; il doit être dans les archives du cabinet de la préfecture. Avec la date, on peut le retrouver.

— M. Caubet pria M. Brissaud de le rechercher.

— En tout cas, ajouta M. Brissaud, je puis témoigner que je n'ai jamais entendu parler de poursuites à exercer contre M. Barberet.

L'entretien se termina par ces paroles.

Je priai MM. Maes, représentant de commerce, demeurant rue des Saules, et Cholet, coiffeur, demeurant rue Myrrha, d'aller recueillir la déposition de M. Brissaud, qui leur répéta exactement ce que je viens de dire. D'autre part, M. Maitrejean, du syndicat des ouvriers papetiers et régleurs, demeurant, 37, rue Linné, alla voir M. Caubet, qui lui confirma également les paroles de notre entretien et lui déclara avoir eu le rapport sous les yeux, lequel rapport contenait bien ce qui avait été dit.

Me Lenoël-Zévort a gardé pour la fin le récit d'un épisode qui remonte au siège de Paris. Le 31 octobre 1870, le 79e bataillon de la garde nationale dont M. Barberet était le commandant, figurait parmi ceux qui envahirent l'Hôtel-de Ville. Le gouvernement de la Défense nationale révoquait, le lendemain, les chefs militaires du mouvement. M. Barberet était du nombre. M. Barberet rendre ses galons? Non! Il est parfaitement résolu à les garder. Et alors, voici la lettre qu'il adresse à M. Jules Ferry :

Citoyen,

... Le 31 octobre, je ne voulais faire qu'un service d'ordre. Pouvant faire autre chose, je ne l'ai pas fait.

Et comme mes actes seuls peuvent être incriminés, j'estime que l'on fera cette remarque que n'ai joué aucun rôle actif.

Maintenant, si l'on veut me faire dire que tous les membres du gouvernement provisoire me sont sympathiques, j'avoue que cela m'est impossible, attendu que dès le 4 septembre j'aurais désiré leur élimination; par conséquent à plus forte raison le 31 octobre.

Mais, encore une fois, je n'ai rien fait pour renverser qui que ce soit.

Veuillez agréer, etc.

Sur quoi M. Ferry écrit au chef immédiat du commandement :

MAIRE DE PARIS.

Mon cher colonel,

Que faites-vous du 79e bataillon, commandant Barberet?

J'ai pris un arrêté pour me placer dans les délais.

Si pourtant vous l'estimez utile, je demanderai au gouvernement du révoquer son arrêt de révocation.

Le gouvernement y mettait cette condition : le désaveu du 31 octobre... La question principale est de savoir si vous avez besoin du 79e bataillon, s'il est prêt et s'il est bon. Autrement, rien ne presse.

A vous.

JULES FERRY.

M. Barberet était donc coutumier de ces sollicitations auprès du pouvoir et de ces offres de services, dit le défenseur de M. Paulard. Il a pris part à la Commune et il n'a jamais été poursuivi. Aujourd'hui, il dirige un bureau dont l'utilité n'est pas démontrée, car son rôle dans les dernières grèves a été peu brillant.

Me Leven réplique à Me Lenoël-Zévort. Il affirme que ce procès n'est pas un procès politique; M. Barberet n'avait à s'inspirer d'aucun conseil pour défendre son honneur et il n'a pas introduit son instance sous l'influence du gouvernement. Il y a une lettre de M. Barberet à M. Ferry, une lettre de Ferry à M. Barberet. Mais est-il, dans ces documents, un mot dont le plaignant ait à rougir? Il était chargé d'un service d'ordre, il ne voulait pas renverser le pouvoir, et il le disait. Il n'aimait pas tous les membres du gouvernement, et il le disait.

On a voulu démontrer que le bureau dont M. Barberet est aujourd'hui le chef est une institution de police. Est-ce que la disposition de lieux dans un ministère a une importance en un point pareil? On voudrait faire passer l'affaire de la rue Sedaine pour un complot républicain. Mais les débats sont là, rétablissant la vérité. Comme Coindat, comme Mouanateuil, Paulard travaillait, en faveur du parti dans lequel M. Amigues avait embauché ces recrues. Le *Prolétaire*, un journal républicain? Il n'épargne pas une des sommités de la République, de la gauche modérée jusqu'à l'extrême gauche! La lumière est aujourd'hui faite sur le but poursuivi par M. Paulard et par les siens, dit Me Leven en terminant.

M. le substitut de la Rochette, au nom du ministère public, déclare que la preuve promise par le prévenu contre M. Barberet ne paraît pas avoir été faite. La diffamation subsiste, n'est point niable, et la justice doit sévir.

Le tribunal a rendu un jugement qui condamne Paulard à 300 fr. d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts, une insertion dans le *Prolétaire*, ou à défaut trois insertions dans les journaux au choix de M. Barberet.

NOUVELLES DU MATIN

DÉSORGANISATION DE LA MAGISTRATURE

L'accord entre la commission de la magistrature et le gouvernement sur le nouveau projet du gouvernement est considéré comme certaine.

DISCOURS DE M. DE BROGLIE

On s'attend à un grand discours de M. Broglie au Sénat dans la proposition de M. Numa Baragnon sur les diplômes.

LE CRÉDIT FONCIER ET LA BANQUE HYPOTHÉCAIRE

Paris, le 31 mai, 5 h. 40 soir.

Le tribunal de commerce a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du Crédit Foncier contre la Banque Hypothécaire.

Les deux établissements sont renvoyés dos à dos et les frais compensés entre les deux parties.

Les considérants blament sévèrement le Crédit Foncier d'avoir fait signifier et publier un acte extra-judiciaire interdisant de procéder à l'émission des obligations hypothécaires, laquelle émission était très-régulière.

M. KŒCHLIN ET M. ROCHEFORT

M. Kœchlin, beau-frère de M. Andrieux, préfet de police, visé dans la récente lettre de M. Rochefort, a envoyé ses témoins à ce dernier qui a déclaré se tenir à sa disposition.

LA GUERRE DANS L'AMERIQUE DU SUD

Une dépêche reçue ce soir annonce que les Chiliens ont été complètement mis en déroute par l'armée alliée à Tacnu.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Loi portant approbation d'un arrangement conclu entre la France et le grand-duché de Luxembourg, concernant le recouvrement, par la poste, des quittances, factures, valeurs commerciales, etc.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décrets portant nominations dans l'infanterie de l'armée territoriale.

Décret déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour le prolongement de la ligne de tramway de la Muette à la rue de Rome.

Décrets portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Discours prononcé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à l'ouverture de la première session du conseil supérieur de l'instruction publique.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Tirage au sort, pour l'année 1880, des divers prix fondés en faveur de l'armée.

« On nous dit, s'écrie la *Justice*, que nous attaquons le gouvernement républicain comme nous aurions attaqué l'empire. Ce n'est pas exact : contre le pouvoir issu du 2 décembre, il n'y avait qu'un but à poursuivre c'était la révolution qui balayerait les auteurs du guet-apens. Personne ne rêve rien de pareil aujourd'hui. Mais la comparaison avec l'empire est étrangement imprudente de la part des ministériels. »

LA COMMISSION DU DANUBE

La commission européenne du Danube siége depuis 15 jours sous la présidence du délégué de France, M. Camille Barrière. Entre autres importantes décisions, elle a voté des travaux d'amélioration dans le bras de Soulina qui mettront le fleuve, depuis Galatz jusqu'à son embouchure, dans un parfait état de navigabilité. Par contre, et à la suite de l'opposition persistante de la Russie, la commission européenne n'a pu encore procéder à la signature de l'acte additionnel voté dans la précédente session.

LA MAISON GODILLOT

Nous apprenons que la commission du budget s'est dessaisie du projet de loi tendant à transformer la maison Godillot en société anonyme et l'a renvoyé au ministère de la guerre.

LA CONFERENCE DE BERLIN

C'est probablement en juillet que se réunira à Berlin la conférence des plénipotentiaires des puissances signataires du traité de Berlin.

LE SUCCESSEUR DE M. LEON SAY

D'après le *Voltaire* :

« Une décision sera prise probablement aujourd'hui, au sujet de la succession de M. Léon Say à l'ambassade de France à Londres.

» Le choix du gouvernement se portera sur le marquis de Noailles ou sur M. Challemel-Lacour. Ce dernier devant, en tous cas, aller soit à Londres, soit à Rome, il est dès à présent décidé que M. Emmanuel Arago le remplacera à Berne. »

De son côté le *Globe* affirme de la façon la plus péremptoire qu'« à la place de M. Léon Say, ambassadeur d'Angleterre, on a choisi M. le comte de Noailles, à qui on adjoindra un spécialiste pour l'aider dans les négociations au sujet de la conclusion du nouveau traité de commerce, et que M. Challemel-Lacour succèdera à M. de Noailles à Rome et il sera remplacé à Berne par M. Emmanuel Arago qui en 1848 avait déjà représenté la France à la cour de Berlin. »

MOUVEMENT MILITAIRE

Le bruit court que « le général Clinchant, qui est commandant de corps d'armée à Chalons-sur-Marne, viendrait à Paris.

Le général de Galliffet serait nommé à Châlons; le général Cornat passerait au commandement de Tours.

Le général Blot, chef d'état-major, serait nommé commandant du corps d'armée du Mans, et le général Lewal chef d'état-major du ministre de la guerre. Le général Fay remplacerait le général Lewal au commandement de l'école supérieure de guerre. »

M. ROCHEFORT ET LE BEAU-FRERE DE M. ANDRIEUX

Le *Mot d'Ordre* reçoit de Genève la dépêche suivante :

« Andrieux m'a envoyé son beau-frère.

» J'ai accepté.

» Lockroy et Clémenceau seront mes témoins. ★...

M. HUMBERT

M. Humbert, l'élu du quartier de Javel au conseil municipal, qui, depuis le 21 février, s'était constitué prisonnier à la prison Sainte-Pélagie, est sorti de cette maison d'arrêt depuis hier.

Par décision de M. le préfet de police il a été autorisé à subir le restant de ses six mois de prison dans la maison de santé de M. le docteur Pascal, 22, rue Franklin à Passy.

L'état de M. Humbert est fort grave et donne de sérieuses inquiétudes à ses amis.

L'ELECTION DE LYON

Hier soir, lundi, à huit heures, salle Perle, à la Croix-Rousse, raconte le *Mot d'Ordre*, réunion publique organisée par le comité Ballue. 2000 personnes environ assistent à la réunion. Maynard, partisan de la candidature Ballue, ouvre la séance. L'assemblée nomme comme président Javot partisan de Blanqui. Séance très-agitée.

« Pivanne, du comité Ferrer, déclare maintenir la candidature Ferrer et blâme Ballue d'avoir osé attaquer un citoyen aussi vénéré que Blanqui. Le citoyen Guillemain, du comité central vient alors dire que Blanqui est soutenu par les sacristains. Cette infâmie soulève un indescriptible tumulte. Cris, menaces. On escalade l'estrade. Le président se couvre. Alors le commissaire de police ceint son écharpe et prononce la dissolution de la réunion, ce que désiraient du reste les partisans de Ballue voulant éviter un vote qui eût donné à Blanqui une majorité écrasante. »

LE ROI DE GRECE A PARIS

S. M. le roi de Grèce est allé hier rendre visite à S. M. la reine Isabelle, ainsi qu'à M. le duc et Mme la duchesse de Madrid.

UNE PRINCESSE D'ESPAGNE A PARIS

S. A. R. l'infante Isabelle, princesse des Asturies, quittera Madrid demain soir et arrivera vendredi matin, accompagnée de sa maison, chez sa mère, chez laquelle Son Altesse royale séjournera quelques jours.

LE NOUVEAU PRESIDENT DU SENAT

M. Léon Say prendra possession du fauteuil de la présidence du Sénat la semaine prochaine. Il arrivera à Paris, mardi prochain, 8 juin, après avoir présenté ses lettres de rappel à la reine d'Angleterre.

M. COQUELIN DEMISSIONNAIRE

Hier soir, à onze heures, M. Coquelin a fait remettre à M. l'administrateur général du théâtre-Français, sa démission de sociétaire à partir du 1er juin 1882.

LE MINISTERE TAAFFE

On mande de Vienne, 31 mai, soir, au *Journal des Débats* :

« Le ministère Taaffe, subissant les suites du vote de refus des fonds secrets, a donné sa démission, que l'empereur n'a pas acceptée. Le comte Taaffe restera donc au pouvoir, et le ministère subira seulement quelques modifications qui auront lieu après la clôture des Diètes provinciales. »

PETITE BOURSE DU 31 MAI

5 0/0 118,57. — Italien 85,90. — Turc 11,12. Egypte 300, 299,37. — Hongrois 93 9/16, 1/2. Peu d'affaires.

Dépêches Télégraphiques

LE BANQUET DE NEVERS

Au banquet qui lui a été offert par la municipalité de Nevers, M. les ministre des Postes et Télégraphes a porté un toast à M. le président de la République.

En voici le texte :

« Messieurs,

» Je suis heureux, pour me conformer à l'usage, d'avoir à porter le premier toast à M. le Président de la République et de l'associer ainsi à ce banquet dans lequel il est d'ailleurs si bien représenté par mon ami M. le général Pittié, votre compatriote. (Très-bien! Très-bien!)

» Je bois à M. Jules Grévy, président de la République; je bois à celui dont le caractère ferme et modéré inspire une confiance universelle, à celui dont le nom signifie à l'extérieur paix et dignité, à l'intérieur progrès incessants et développement de nos institutions. (Applaudissements). Je bois à M. Jules Grévy dans les mains duquel le gouvernement de la République ne peut que se consolider de plus en plus (Applaudissements répétés ; cris : Vive Grévy!) »

M. Cochery a ensuite annoncé que, sur la proposition de M. le ministre de l'Intérieur, M. Gudin, maire de Château-Chinon, ancien député, était nommé chevalier de la Légion d'honneur ; puis il a ajouté : « Vous applaudirez tous comme moi, messieurs, à cette marque de distinction accordée au vétéran de la défense de nos libertés publiques. »

En annonçant que M. le maire de Nevers était l'objet de la même distinction, M. Cochery a dit que cette décoration était un honneur autant pour la ville de Nevers que pour le citoyen qu'il a si bien méritée par son zèle et son dévouement aux intérêts qu'il représente.

UN ARTICLE IMPORTANT

Rome, 31 mai, soir.

La *Voce della Verita* organe du Vatican, publie un article sur le projet des réformes ecclésiastiques en Prusse.

Voici comment s'exprime le journal :

Si les négociations entre le Vatican et la cour de Berlin n'ont pas abouti, ce n'est pas la faute du Vatican.

La lettre du Pape à l'archevêque de Cologne suffit pour donner une idée de l'esprit conciliant de la curie romaine.

Mais le Pape ne pouvait pas pousser la condescendance jusqu'au point de livrer l'Eglise pieds et poings liés entre les mains de l'Etat.

Aussi n'est-il pas possible d'accepter les pouvoirs discrétionnaires que l'Etat s'attribue dans le projet prussien.

La *Voce della Verita* résume les articles de ce projet, et ajoute :

Les prétentions de la Prusse indiquées dans ce projet sont plus grandes que celles que manifestaient les lois de mai.

L'acception de ce projet impliquerait la reconnaissance des lois de mai, ce à quoi l'Eglise ne pourra jamais consentir.

Le gouvernement prussien demande réellement avec ce projet un pouvoir discrétionnaire pour appliquer les lois de mai.

Les quelques modifications introduites dans ces lois par le projet en question sont telles, que l'Eglise doit les exclure.

La faculté donnée aux présidents des cercles d'admettre les candidats aux fonctions ecclésiastiques, tend à introduire un esprit de corruption dans le clergé.

Toutes les concessions relatives aux ordres religieux se réduisent à des avantages imperceptibles.

Toutes ces concessions, d'ailleurs, sont provisoires et dépendent du bon plaisir des présidents des cercles et du ministère, c'est-à-dire qu'elles peuvent se réduire à zéro.

Les lois contre l'Eglise restent toutes en vigueur.

Les catholiques allemands ont raison de repousser le projet prussien.

Les députés du centre au Landtag ne peuvent pas voter cette loi sans porter atteinte à leur dignité.

Il est évident, en outre, que nul catholique ne peut accepter un projet pareil; autrement, il serait frappé par la censure dont les menace la bulle apostolique frappant d'excommunication majeure ceux qui édictent des lois contre la liberté de l'Eglise ou contre ses droits..

Enfin, l'intention véritable du projet prussien a été comprise non-seulement par les Allemands catholiques, mais aussi par les plus sages d'entre les protestants : Ces derniers eux-mêmes regardent le projet comme tendant à l'absolutisme de telle sorte que, s'il était transporté dans l'ordre politique, il équivaudrait à la négation de toute liberté civile.

LA DETRESSE EN IRLAMDE

Londres, 31 mai, 7 h. 5 s.

Chambre des Communes. — A l'occasion de la discussion spéciale du budget, plusieurs orateurs irlandais adressent au gouvernement des questions relatives à la détresse qui règne en Irlande.

M. Forster, secrétaire principal pour l'Irlande, croit que les mesures prises suffiront pour enrayer le mal.

Au sujet des avances faites aux propriétaires M. Forster dit qu'il proposera un bill tendant à porter la somme prélevée sur l'excédent des fonds de l'église irlandaise, de 750.000 livres sterling à 1,500 livres.

Sir Walter Barttelot propose d'augmenter de 4 le nombre des membres du comité chargé de faire une enquête sur l'affaire Bradlaug,

M. Gladstone s'oppose à la proposition et dit que la composition du comité avait été concertée d'avance avec les chefs de l'opposition.

Sir Stafford Northcote régrette que M. Gladstone ait introduit tant de passion dans son discours.

Cris répétés : « retirez l'expression! retirez l'expression! »

Sir Stafford Northcote retire le mot « passion ». Il regrette le « ton » du discours de M. Gladstone, et insiste sur ce que l'opposition n'a pas été consultée comme à l'ordinaire.

Après une courte discussion, la proposition de Sir Walter Barttelot est rejeté par 267 voix contre 148.

LA LIGUE ALBANAISE

Vienne, 31 mai.

On mande de Scutari, 29 mai, à la *Correspondance politique* :

Le comité de la Ligue Albanaise d'accord avec les tribus de montagnards a résolu d'adresser un nouveau mémoire aux consuls.

Par suite des lourdes contributions imposées par le comité de la Ligue Albanaise, il règne un vif mécontentement.

En outre un désaccord s'est produit entre les Albanais musulmans et les tribus de montagnards catholiques qui constituent la grande majorité de la population.

DERNIERE HEURE

LE DUEL KŒCHLIN-ROCHEFORT

Paris, 1er juin.

MM. Lockroy et Clémenceau, les témoins de M. Rochefort, assistaient à la séance d'aujourd'hui.

On croit qu'ils partiront dans la soirée.

Le duel Kœchlin-Rochefort aurait aussi lieu jeudi matin.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. BETHMONT.

Séance du 1er juin 1880

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. Gambetta n'assiste pas à la Séance. Il a déjeuné aujourd'hui chez le Roi de Grèce, en ce moment à Paris.

LE SECRET DU VOTE

La Chambre déclare l'urgence sur les propositions de loi de : 1° MM. Reyneau et Gilliot ; 2° M. Alfred Girard et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'assurer le secret du vote dans tous les scrutins publics.

Elle adopte cette proposition de loi.

Vient ensuite la discussion du projet de loi relatif à l'administration de l'armée.

M. MARGAINE, rapporteur, monte à la tribune.

Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31387

Henri DENIAU, architecte industrielle rue Blanchemaille, 73. Roubaix.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES.

Paris, 1 juin, une heure soir. — Hauteur du baromètre : Lorient, Lyon, Marseille, 760, Dunkerque 764. Pressions sur les Iles Britanniques dépressions dans le sud-ouest de la France où le baromètre a baissé de 7 milim. Probable : vent Sud-Est à Nord-Est. Ciel nuageux.

Situation à Lille, le 1er juin 1880. — Baromètre : *beau temps*. Ciel nuageux. Eclaircies Vent N. Thermomètre : 8 heures, plus 18 0/10 ; 10 h. plus 20 0/10; midi, plus 22 0/10; 2 h., plus 23 0/10. — N. L. le 7.

COMMERCE

Marché de Courtrai du 31 Mai

Prix par hectolitre : Froment blanc, 23 50 24 50; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 16 50 17 »»; Avoine, 10 50 11 »». Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 10 »» 11 »» Pommes de terre rouges 11 »» 12 »»; Beurre par 1/2 kil. 1,59 »» 1 78; Œufs, les 25, 2 25 2 50.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 67 »»